

*2A PARE-BRISE*  
*SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES UNIPERSONNELLE*  
*AU CAPITAL DE 1 000 EUROS*  
*SIEGE SOCIAL : 80 Boulevard Héloïse 95100 Argenteuil*  
*EN COURS DE CONSTITUTION*

---

## **PROCES-VERBAL DE NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT**

Le soussigné :

Monsieur AFFOUNE amine, né le 28 juillet 2002 à Athis-Mons (91), de nationalité française, demeurant aux 80 Boulevard Héloïse 95100 Argenteuil, a décidé à l'issue de la signature des statuts de la Société 2A PARE-BRISE un premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

### **I – Nomination du président**

Le soussigné nomme en qualité de président de la société :

Monsieur AFFOUNE amine, né le 28 juillet 2002 à Athis-Mons (91), de nationalité française, demeurant aux 80 Boulevard Héloïse 95100 Argenteuil, n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qu'il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

### **II – Pouvoirs du président**

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

Fait à ARGENTEUIL

Le 14 août 2024

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature de l'associé unique  
Monsieur AFFOUNE amine,

